Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231129-23_47-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !
www.smnd.fr
1180, chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30
Fax : 04 78 40 56 30

N° 23.47

Sortie inventaire suite vente de 6 bennes et d'1 compacteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le bureau dûment convoqué le 23 novembre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 29 novembre 2023
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231129-23_47-DE

6 bennes de 30 m³ n° :

- 01-11-02
- 07-04-02
- 00-05-01
- 00-07-12
- 11-20-04
- 08-18-04

Ces 6 bennes utilisées en déchèteries ont été vendu le 16 octobre 2023 à l'entreprise DERICHEBOURG – 45 route de St Bonnet de Mure – 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU.

Les biens correspondants à l'achat initial qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien BENDIV07
- Bien CSBEN04

1 compacteur/broyeur utilisé en déchèterie a été vendu le 17 mai 2023 à l'entreprise GUYONNET – 29 chemin Giroud – 38110 Saint Victor de Cessieu.

Les biens correspondants à l'achat initial et aux réparations qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 1058
- Bien 773

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 29 novembre 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ